



Autriche

Marchés de Noël à Vienne

Du 29 nov au 04 décembre
et du 10 au 15 décembre 2025
6 jours / 5 nuits
Hôtel 3 et 4****

Les Points Forts

- ✓ Visite du palais impérial
- ✓ Visite du château de Schönbrunn
- ✓ écouteurs indiv lors des visites à Vienne

à partir de 880€ / pers
Base 40 personnes

Jour 1: VOTRE VILLE TYROL

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin en autocar de grand tourisme en direction de Nice et l'Italie. Passage de la frontière à Vintimille. Déjeuner libre en cours de route. L'après-midi par l'autoroute, nous longeons Brescia, Trento, Bolzano. Passage du célèbre Pont de l'Europe pour arriver au Tyrol en début de soirée. Installation dans les chambres. Dîner et logement.

Jour 2: TYROL / MELK / VIENNE

Petit-déjeuner puis départ en direction de Melk, baignée par le Danube. Arrivée en fin de matinée, déjeuner à Melk. Visite de l'abbaye bénédictine de Melk, pur joyau de l'art baroque en Autriche. Après la visite départ en direction de Vienne, la capitale Autrichienne. Arrivée en début de soirée. Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

Jour 3: VIENNE

Petit-déjeuner puis journée entière consacrée à la visite guidée de Vienne. Le matin, découverte du palais impérial, ancienne forteresse et jusqu'en 1918, résidence des Habsbourg. Visite des appartements, la collection de porcelaines sans oublier le musée de l'impératrice Sissi où les admirateurs seront comblés en découvrant ses objets personnels. Déjeuner dans Vienne. Après le repas, poursuite de la visite guidée avec la cathédrale St Etienne, le parlement, l'hôtel de ville, l'opéra (extérieur). Visite de l'église des Augustins, lieu du mariage en 1854 de l'empereur François-Joseph et de sa chère Sissi. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

Jour 4: SCHÖNBRUNN / VIENNE

Petit-déjeuner puis sous la conduite du guide, excursion au château impérial de Schönbrunn. Visite des appartements où vécut et mourut l'Aiglon, la grande galerie et la salle des carrosses. Déjeuner dans un restaurant en ville. Après-midi, temps libre pour découvrir, sur la place de la mairie, les nombreux artisans installés à l'occasion des marchés de Noël. Vous pourrez effectuer vos achats dans une ambiance musicale et chaleureuse. Retour à votre hôtel pour le dîner et le logement.

Jour 5: VIENNE / ST WOLFGANG / TYROL

Petit-déjeuner et départ par une belle route touristique à travers la région des lacs. Déjeuner à Bad Ischl, capitale de la magnifique région des lacs et qui semble être figée au temps de l'empereur François-Joseph. Puis arrêt à St-Wolfgang, le pays de « l'Auberge du Cheval Blanc », dont le site splendide sur le lac est célébré dans la célèbre opérette éponyme de 1930. Reprise de la route et départ pour le Tyrol. Installation à l'hôtel situé au cœur du Tyrol. Dîner et logement.

Jour 6: TYROL / VOTRE VILLE

Petit-déjeuner et départ de l'Autriche en direction de l'Italie. Passage de la frontière et continuation par l'autoroute vers la vallée de l'Adige. Nous contournerons Brescia, Piacenza. Déjeuner libre en cours de route. L'après-midi, nous roulons le long de la Riviera des Fleurs pour atteindre Nice et enfin Marseille en fin de soirée.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités. A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3*** au Tyrol
L'hébergement en chambre double en hôtel 4**** à Vienne
La pension complète
Les excursions et visites mentionnées au programme
La visite guidée de l'abbaye de Melk
La visite guidée de Vienne en journée
La visite guidée du château de Schönbrunn
Les écouteurs individuels les jours 3 et 4
L'entrée à l'abbaye de Melk
L'entrée au palais impérial de Vienne
L'entrée à la cathédrale St Etienne
L'entrée à l'église des Augustins
L'entrée au château de Schönbrunn
L'entrée au musée des carrosses
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 200 € / personne
(nombre limité nous consulter)
Les déjeuners de route
Les boissons
Les pourboires et les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.
Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.
En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.
Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.
Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv/fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).